

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.adequations.org/spip.php?article179>

Gérer la ressource en eau en favorisant la gouvernance locale

- Développement durable - Bonnes pratiques -

Date de mise en ligne : 2008

Description :

Eau potable - projets communautaires - Syndicat des eaux Ile de France - ONG Eau Vive - Sahel - Niger

Site de l'Association Adéquations

La collaboration entre un établissement public, le Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF), une ONG, Eau Vive, et des communautés rurales et leurs élus a permis d'alimenter environ 600 000 personnes en eau potable au Sahel depuis 1988.

Au Niger, dans le canton de Kornaka, région de Maradi, un projet de construction d'équipements hydrauliques (15 nouveaux puits et 4 réseaux d'adduction d'eau potable, 6 réhabilitations) répond à la demande de 51 villages. Des structures de gestion communautaires (associations villageoises, commissions eau et finances, comités de gestion des points d'eau...) sont responsables de la planification, de l'organisation et de la gestion des projets, avec une attention particulière à la prise de responsabilité des femmes.

L'action est dimensionnée en fonction des capacités financières des villageois, qui participent au financement des travaux après avoir été conseillés pour mobiliser et gérer une épargne locale. Ces fonds, déposés sur un compte bancaire au nom de l'association villageoise, servent au financement de projets communautaires (écoles, périmètres maraîchers, centre de santé, etc.). Pour favoriser la prise de conscience du fait que la ressource a un coût (entretien, fonctionnement, renouvellement des équipements), un système de paiement de l'eau a été instauré. Dans le cas des adductions d'eau, la vente de l'eau permet de payer le salaire des fontainières et de dégager des bénéfices alimentant le compte d'épargne villageois. L'eau devient ainsi une ressource génératrice de revenus, affectés à de nouveaux projets, qui s'intègrent dans une stratégie concertée de développement à l'échelle communale. Une partie du programme s'adresse donc aux élus locaux : formation, mise en place de plans locaux de développement. Il s'agit d'analyser l'ensemble des besoins d'un territoire, de les sectorialiser, de planifier les actions et de les mettre en oeuvre en fonction des ressources et capacités locales. Ceci préfigure les attributions des autorités locales et transfère des compétences dans le domaine de la gestion des affaires communales.

- ▶ <http://www.eau-vive.org>
- ▶ [Syndicat des Eaux Ile de France](#)